


NOTRE POLITIQUE DE CONTRÔLE DES DÉCHETS

DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Chez Logoplaste, nous nous engageons à protéger l'environnement en mettant en œuvre un programme de gestion des déchets efficace qui répond ou dépasse les exigences législatives et réglementaires. Nous nous engageons à réduire les déchets produits sur tous les sites en mettant en œuvre des pratiques d'amélioration continue. Nous appliquerons la procédure de gestion rationnelle des déchets afin de réduire continuellement notre impact sur l'environnement.

HIÉRARCHIE DE LA GESTION DES DÉCHETS	
	RÉDUCTION Tous les déchets ont un impact sur l'environnement, et la solution pour éviter cet impact est de ne pas produire de déchets. Par conséquent, nous nous efforcerons de réduire les déchets en améliorant les processus, la technologie et l'approvisionnement en matières premières.
	RÉUTILISATION Lorsqu'il nous est impossible de réduire la génération de déchets, nous nous assurons que ces déchets sont utilisables pour un autre usage avant de les mettre au rebut conformément aux réglementations environnementales. Il peut s'agir d'équipements de production, d'équipements informatiques et de mobilier de bureau.
	RECYCLAGE Dans la mesure du possible, nous recyclerons. Les déchets non recyclables sont placés dans des conteneurs pour déchets ordinaires. Les employés, les sous-traitants et les visiteurs doivent s'impliquer pleinement pour que les conteneurs de recyclage soient correctement utilisés.
	ÉLIMINATION Les déchets envoyés dans les décharges sont la pire option en termes d'environnement. Nous nous efforcerons de limiter ces déchets au strict minimum et de tendre vers une mise en décharge zéro. Lorsque le recyclage et la réutilisation ne sont pas possibles, nous privilégions l'incinération avec valorisation énergétique plutôt que la mise en décharge.

EXIGENCES GÉNÉRALES

- Nous nous efforçons de réduire les déchets dangereux et non dangereux générés par nos activités grâce à des pratiques d'amélioration continue et à des avancées technologiques.
- Nous nous efforcerons de ne pas envoyer nos déchets vers des décharges, en nous efforçant de respecter la hiérarchie des déchets.
- Nous ne ferons appel qu'à des sous-traitants agréés pour garantir un enlèvement sûr et efficace des déchets et leur traitement ultérieur.
- Les entreprises de traitement des déchets que nous avons sélectionnées devront :
 - Présenter des registres des déchets retirés du site
 - Avoir connaissance du sort réservé à nos déchets après leur évacuation de nos locaux
 - Être autorisées à traiter les déchets conformément aux réglementations et exigences appropriées
 - Offrir la meilleure solution possible pour récupérer, réutiliser, recycler ou éliminer nos déchets.
- Tous les sites conserveront des informations et des connaissances sur ce qu'il advient de leurs déchets après la collecte.
- Les déchets de tout site Logoplaste ne seront pas mis en décharge ou incinérés sur place. Cette pratique est strictement interdite.
- Nous n'enversons pas nos déchets dans des pays disposant d'une infrastructure limitée pour réutiliser, recycler ou éliminer correctement les déchets.
- Les employés, les sous-traitants et les visiteurs recevront une formation, des informations et les conteneurs adéquats pour encourager le recyclage et faciliter l'élimination correcte des déchets.
- Nous soutiendrons nos clients dans les initiatives, les programmes et les accords visant à contrôler et à réduire les déchets.
- Lorsque notre propriétaire collecte nos déchets, nous avons une visibilité et savons ce qu'il advient de ces déchets.
- Si nous nous rendons compte que nos déchets ont été éliminés ou manipulés de manière incorrecte, nous collaborerons avec les autorités locales, le cas échéant, pour les contenir et les nettoyer, et nous nous abstiendrons de recourir aux services du prestataire en charge des déchets.
- Chaque site désignera un champion des déchets qui sera chargé de s'assurer que le site dispose de copies de tous les documents de transfert des déchets. Ces informations permettront au site de contrôler et de rendre compte des déchets qu'il produit.

NOTRE POLITIQUE DE CONTRÔLE DES DÉCHETS

DÉCHETS DANGEREUX

LUBRIFIANTS,
MATÉRIAUX
CONTAMINÉS, EAU
TRAITÉE,
SOLVANTS,
BATTERIES

- Tous les déchets dangereux doivent être correctement séparés et stockés dans des conteneurs sécurisés.
- Un protocole de confinement des déversements doit être mis en place pour contenir et gérer toute perte accidentelle
- La collecte de ces déchets dangereux sur les sites de Logoplaste n'est autorisée que par le biais de sous-traitants de traitement des déchets dûment habilités afin de garantir une élimination appropriée et de satisfaire aux lois environnementales en vigueur.
- Des registres indiquant tous les transferts de déchets, avec les quantités, doivent être conservés.

DÉCHETS NON DANGEREUX

PURGE,
PRÉFORMES,
BOUTEILLES,
SQUELETTE

- Tous les sites doivent faire tout leur possible pour que les déchets plastiques soient collectés correctement. Cela permet de s'assurer qu'ils peuvent être recyclés par le site ou par une autre entreprise.
- Des registres détaillés de transfert des déchets doivent être conservés lorsque les déchets sont évacués du site.
- Des informations sur les déchets plastiques générés par le site doivent être conservées et utilisées pour apporter des améliorations au site. L'objectif est de réduire les déchets plastiques provenant des démarrages et des changements de couleur ou de taille.

DÉCHETS ÉLECTRIQUES

ORDINATEURS,
ÉCRANS,
IMPRIMANTES ET
TONERS OU
CARTOUCHES

- Avant de se débarrasser de l'équipement, les disques durs doivent être retirés/effacés pour s'assurer qu'aucune donnée sensible ne soit accessible.
 - Le câble d'alimentation électrique (s'il existe) doit être coupé pour rendre l'équipement inutilisable.
 - Les déchets électriques doivent être éliminés du site par un prestataire agréé en matière de déchets électriques, et des registres du transfert des déchets doivent être tenus.
 - Les équipements donnés à une organisation caritative ou à un autre bénéficiaire doivent être inspectés et vérifiés pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité électrique. Ces équipements doivent être « nettoyés » de toute donnée sensible.
- Tous les sites doivent faire tout leur possible pour s'assurer que les cartouches d'imprimante et de toner soient recyclées/remplacées.

DÉCHETS MÉTALLIQUES

ACTIVITÉS DE TYPE
MAINTENANCE

- Un sous-traitant agréé en matière de déchets ne peut effectuer que l'enlèvement des déchets métalliques. En l'absence de bordereaux de transfert, les déchets ne seront pas remis à quiconque propose une collecte de type « bord de route ».
- Les échelles qui ne sont plus nécessaires sur le site doivent être modifiées de manière à ce que personne d'autre ne puisse les utiliser. Ceci afin d'éviter que des échelles défectueuses puissent causer des dommages ou des blessures.

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ



1. Les registres des certifications de tous les prestataires de services de gestion des déchets seront vérifiés fréquemment. Cela permettra de s'assurer que le prestataire de services de gestion des déchets dispose toujours des habilitations nécessaires pour enlever et manipuler nos déchets.
2. Le respect continu de cette politique sera assuré par des audits internes et des inspections de sécurité sur le lieu de travail.
3. Nos sites tiendront des registres indiquant tous les transferts de déchets. L'usine utilisera ces informations pour contrôler la quantité de déchets produits ainsi que la manière et le lieu de leur élimination.

Cette politique est portée à l'attention de tous les employés, sous-traitants et visiteurs. Elle est réévaluée chaque année, ou plus tôt s'il y a des changements immédiats.

Prochaine évaluation : Mai 2023

Gerardo Chiaia
Directeur général
Mai 2022 (V1)

